



**l'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

*L'ESSENTIEL*

# M'T DENTS

**Bénéficiez de rendez-vous offerts  
chez le dentiste, tous les 3 ans, de 3 à 24 ans.**



Un rendez-vous  , c'est quoi ?



**Le dentiste vérifie  
la santé des dents  
et des gencives.**



**Le dentiste donne  
des conseils pour  
bien s'occuper  
des dents.**



**Si besoin,  
le dentiste soigne  
les dents et vous  
ne le payez pas.**

# EN PRATIQUE



1. Vous recevez un formulaire de l'Assurance Maladie par courrier ou dans votre compte ameli.



2. Vous prenez rendez-vous avec un dentiste.



3. Vous venez au rendez-vous avec votre carte Vitale et le formulaire de l'Assurance Maladie.



4. Vous ne payez pas le dentiste et, si vous devez prendre un autre rendez-vous, vous ne le paierez pas non plus.

## Notes :

---

---

---

---

---

---

---

---



## En savoir plus...

Si besoin, retrouvez le formulaire **M'T dents en ligne** dans votre compte personnel sur [ameli.fr](https://ameli.fr).